

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

COMPANIE D'ASSURANCES ET DE EASSURANCES

- ASTREE-

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Selma LANGAR (La Générale Audit & Conseil) & M. Cherif BEN ZINA (Cabinet CMC).

(Chiffres en dinars tunisien)

		Au 31 décembre 2023			Au 31/12/2022
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC Actifs incorporels	A 1	3 089 682	2 164 412	925 269	1 148 775
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement/Logiciels /Fonds commercial		2 702 798	2 164 412	538 385	623 296
AC14 Acomptes versés		386 884		386 884	525 479
AC Actifs corporels d'exploitation	A 2	9 676 320	7 816 687	1 859 633	1 906 085
AC21 Installations techniques et machines		8 270 575	6 705 251	1 565 324	1 656 245
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 396 016	1 111 436	284 581	240 112
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728		9 728	9 728
AC Placements	A 3	719 419 516	23 872 572	695 546 945	610 783 856
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 3.1	31 346 924	6 438 268	24 908 656	25 127 770
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 853 231	1 002 271	1 090 304
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 585 037	14 810 567	14 941 648
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 095 818		9 095 818	9 095 818
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	25 781 365		25 781 365	25 781 365
AC33 Autres placements financiers	A 3.3	660 474 424	17 434 304	643 040 120	557 622 817
AC331 Actions,autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		110 812 790	17 290 975	93 521 814	78 153 232
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		285 193 891	416	285 193 474	253 853 416
AC333 Prêts hypothécaires		1 578 882		1 578 882	1 512 334
AC334 Autres Prêts		1 317 146	142 912	1 174 234	1 490 054
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		198 064 000		198 064 000	222 610 580
AC336 Autres		63 507 716		63 507 716	3 200
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	1 816 804		1 816 804	2 251 904
AC Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	50 866 918		50 866 918	47 318 824
AC510 Provisions pour primes non acquises		14 259 346		14 259 346	12 806 612
AC520 Provision d'assurance vie		1 474 388		1 474 388	
AC530 Provisions pour sinistres Vie		184 568		184 568	60 041
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		34 948 616		34 948 616	34 452 171
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie					
AC Créances	A 5	92 130 963	27 278 452	64 852 511	60 843 931
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	72 442 112	25 299 041	47 143 071	46 297 970
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	9 251 028		9 251 028	8 754 354
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	54 437 735	23 128 946	31 308 789	29 947 569
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	8 753 349	2 170 095	6 583 254	7 596 047
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	4 161 433	875 912	3 285 521	2 221 879
AC63 Autres Créances	A 5.3	15 527 418	1 103 500	14 423 918	12 324 082
AC631 Personnel	A 5.3.1	259 892		259 892	224 167
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	13 332 887		13 332 887	11 317 202
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	1 934 639	1 103 500	831 140	782 713
AC Autres éléments d'Actif	A 6	50 011 441		50 011 441	42 428 882
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	16 928 074		16 928 074	15 358 197
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	4 736 150		4 736 150	4 388 076
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	28 347 217		28 347 217	22 682 609
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	18 619 926		18 619 926	14 003 374
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	9 727 291		9 727 291	8 679 235
Total de l'Actif :		925 194 841	61 132 124	864 062 717	764 430 352

				(Chiffres en dinars tunisien)	
		Notes		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		P 1			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	P 1.1		30 000 000	30 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	P 1.2		82 245 873	75 245 873
CP4	Autres capitaux propres	P 1.3		33 026 315	35 026 315
CP5	Résultat reporté	P 1.4		625 315	521 444
Total capitaux propres avant résultat :				145 897 503	140 793 633
CP6	Résultat	P 1.5		22 678 287	17 103 870
Total capitaux propres avant affectation :				168 575 789	157 897 503
Passif		P 2			
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P 2.1		16 493 524	11 388 683
PA23	Autres provisions			16 493 524	11 388 683
PA3	Provisions techniques brutes	P 2.2		590 636 784	523 048 665
PA310	Provisions pour primes non acquises Non Vie			53 522 457	47 957 107
PA320	Provisions d'assurances Vie			323 977 076	288 660 851
PA330	Provisions pour sinistres Vie			4 225 448	4 289 730
PA331	Provisions pour sinistres Non Vie			192 222 204	169 851 618
PA340	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie			4 152 040	3 361 243
PA341	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie			6 944 108	5 225 659
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie			1 505 484	0
PA360	Autres provisions techniques Vie			295 243	187 113
PA361	Autres provisions techniques Non Vie			3 792 724	3 515 343
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3		17 303 819	15 484 410
PA6	Autres dettes	P 2.4		64 835 974	51 843 873
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1		15 369 259	15 500 613
PA611	Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1		10 609 285	10 342 338
PA612	Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2		4 759 974	5 158 275
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2		26 210 959	22 114 564
PA63	Autres dettes	P 2.5		23 255 756	14 228 697
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1		485 746	486 196
PA632	Personnel	P 2.5.2		2 146 555	2 214 640
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3		19 556 245	10 211 855
PA634	Créditeurs divers	P 2.5.4		1 067 210	1 316 006
PA7	Autres passifs	2.6		6 216 827	4 767 218
PA71	Comptes de régularisation passif	P 2.6.1		6 216 827	4 767 218
Total des capitaux propres et du Passif :				864 062 717	764 430 352

Annexe n°3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Primes acquises	162 304 840	<42 562 479>	119 742 360	107 795 991
PRNV11 Primes émises et acceptées	167 870 189	<45 492 691>	122 377 498	109 472 558
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<5 565 350>	2 930 212	<2 635 138>	<1 676 567>
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	18 666 077		18 666 077	13 407 009
Autres produits techniques	220 538,035		220 538	500 433
Charges de sinistres	<107 904 379>	7 998 341	<99 906 038>	<87 461 894>
CHNV11 Montants payés	<85 533 793>	7 501 895	<78 031 898>	<74 178 812>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<22 370 585>	496 445	<21 874 140>	<13 283 083>
Variation des autres provisions techniques	<277 381>		<277 381>	67 951
Participation aux bénéfices et ristournes	<4 551 916>	573 264	<3 978 652>	<3 334 793>
Frais d'exploitation	<25 435 442>	10 023 139	<15 412 303>	<16 454 189>
CHNV41 Frais d'acquisition	<9 914 797>		<9 914 797>	<9 196 174>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	330 311		330 311	181 790
CHNV43 Frais d'administration	<15 850 957>		<15 850 957>	<15 079 074>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		10 023 139	10 023 139	7 639 269
Autres charges techniques	<2 766 523>		<2 766 523>	<7 674 335>
Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	<1 505 484>		<1 505 484>	
Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie	38 750 330	<23 967 735>	14 782 595	6 846 173

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
PRV1 Primes	71 047 193	<1 275 723>	69 771 470	84 570 606
PRV11 Primes émises et acceptées	71 047 193	<1 275 723>	69 771 470	84 570 606
PRV2 Produits de placements	25 686 977		25 686 977	18 119 979
PRV21 Revenus des placements	23 172 081		23 172 081	15 308 223
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	990 865		990 865	1 307 418
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	1 524 031		1 524 031	1 504 337
PRV4 Autres produits techniques			-	-
CHV1 Charge de sinistres	<35 454 133>	1 705 511	<33 748 622>	<26 092 484>
CHV11 Montants payés	<35 518 416>	106 596	<35 411 820>	<26 384 203>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	64 283	1 598 915	1 663 198	291 718
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<34 049 089>		<34 049 089>	<58 619 779>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<33 940 960>		<33 940 960>	<58 432 666>
CHV22 Autres provisions techniques	<108 130>		<108 130>	<187 113>
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<2 653 494>	2 105	<2 651 389>	<1 861 052>
CHV4 Frais d'exploitation	<8 415 749>	149 699	<8 266 050>	<7 045 000>
CHV41 Frais d'acquisition	<7 476 674>		<7 476 674>	<6 120 687>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	17 763		17 762,909	<59 381>
CHV43 Frais d'Administration	<956 837>		<956 837>	<994 922>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		149 699	149 699	129 990
CHV5 Autres charges techniques	<759 566>		<759 566>	<297 211>
CHV9 Charges des placements	<1 423 515>		<1 423 515>	<1 815 404>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<787 347>		<787 347>	<745 482>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<350 909>		<350 909>	<624 829>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<285 259>		<285 259>	<445 093>
RTV	13 978 624	581 592	14 560 216	6 959 655
	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie			

Annexe n°5
Etat de Résultat
(Chiffres en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
RTNV Résultat Technique de l'Assurance Non Vie		14 782 595	6 846 173
RTV Résultat Technique de l'Assurance Vie		14 560 216	6 959 655
PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie		31 466 266	24 305 395
PRNT11 Revenus des placements		28 385 545	20 533 821
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		1 213 799	1 753 717
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 866 922	2 017 856
CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie		<1 743 790>	<2 435 109>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<964 491>	<999 959>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<429 859>	<838 120>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<349 439>	<597 029>
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie		<18 666 077>	<13 407 009>
PRNT2 Autres produits non techniques		836 814	2 911 350
CHNT3 Autres charges non techniques		<5 104 840>	<1 127 628>
Résultats provenant des activités ordinaires		36 131 183	24 052 827
CHNT4 Impôts sur le Résultat		<10 886 737>	<6 236 243>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		25 244 446	17 816 584
CHNT5 Pertes extraordinaires		<2 566 159>	<712 714>
Résultat net après modifications comptables :		22 678 287	17 103 870

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2023	31/12/2022
HB1 Engagements reçus		7 181 173	1 867 543
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		6 550 433	1 512 334
<i>Avals, cautions de garanties</i>		630 740	355 209
HB2 Engagements donnés		2 594 853	2 207 192
HB21 <i>Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		2 594 853	2 207 192
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL		Notes	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés	E1	253 673 122	244 783 484
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<113 980 684>	<105 422 675>
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	406 431	555 589
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4		<94 589>
E5	Commissions versées sur les acceptations	E5	<926>	<62 854>
E6	Décaissements de primes pour les cessions	E6	<31 522 319>	<39 685 005>
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	8 898 370	11 658 357
E8	Commissions reçues sur les cessions	E8	6 105 231	8 651 582
E9	Commissions versées aux intermédiaires	E9	<24 100 765>	<21 232 957>
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<12 652 781>	<11 754 028>
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes	E11	-	-
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	<3 226 445>	2 625 346
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<440 733 043>	<513 104 169>
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	355 795 954	433 050 848
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<22 687 570>	<17 823 823>
E16	Produit financiers reçus	E16	37 417 967	28 690 075
E17	Impôts sur les bénéfices payés	E17	-	-
E18	Autres mouvements	E18	816 991	<6 535 130>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			14 209 534	14 300 050
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	<664 520>	<856 612>
V2	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2		56 477
V3	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			<664 520>	<800 135>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2	Dividendes et autres distributions	F2	<11 970 826>	<16 759 156>
F3	Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4	Remboursements d'emprunts	F4		
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			<11 970 826>	<16 759 156>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités				
		L1	<4 310>	<92 324>
Variations de trésorerie			1 569 877	<3 351 566>
Trésorerie de début d'exercice			15 358 197	18 709 763
Trésorerie de fin d'exercice			16 928 074	15 358 197

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2023**

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - TUNIS RE
 - PARTNER RE
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
 - MAPFRE ASSISTANCE
- **Le Président du Conseil d'Administration.**
 - M. Hichem REBAL
- **Le Directeur Général**
 - M. Moez DIMASSI
- **Les membres du Conseil d'Administration**
 - M. Zouheir HASSEN
 - M. Ahmed KAMMOUN
 - M. Éric CHARPENTIER (représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel)
 - M. Loic GUYOT (représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)
 - Mme Maha ZOUAOUI (représentant la Banque de Tunisie)
 - M. Mohamed TRIFA (administrateur indépendant)
 - M. Sami ZGHAL (administrateur indépendant)
 - M.Ali LAHIOUEL (administrateur représentant les actionnaires minoritaires)
- **Notre réseau commercial** :
 - **01** Bureau Direct
 - **73** Agences d'assurances
 - **39** Courtiers
- **La Société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Le secteur des Assurances a été marqué en 2023 par :

- La révision des dispositions relatives au rachat des contrats d'assurances Vie et Capitalisation (Réf : avenant du 06/04/2023 au règlement n°01/2016 relatif à l'assurance Vie et Capitalisation).
- L'institution d'un nouveau cadre réglementaire (règlement n°01/2023 du CGA du 15 septembre 2023) portant sur le traitement et le suivi des requêtes adressées au Comité Général des Assurances concernant les services d'assurance.
- La mise en place par le Comité Général des Assurances d'un système de collecte de données auprès des Compagnies d'assurances, à travers une plateforme d'échange électronique « Système de collecte des données-SCD-CGA ».
- Le renforcement par le Comité Général des Assurances des moyens de contrôle du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au niveau des Compagnies d'assurances, à travers l'entrée en exploitation en date du 02/10/2023 de l'application « In Survey LBA ».
- La poursuite du projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS ».
- La poursuite du projet de mise en place du référentiel de Solvabilité Basée sur les Risques (SBR) : Suite à l'élaboration d'une feuille de route à horizon 2028 avec l'appui de la Banque Mondiale, le Comité Général des assurances a entamé la 2^{ième} phase du projet visant la mise en place des normes prudentielles (Bilan prudentiel).

En ce qui concerne les projets sectoriels :

- La mise en place d'un guide pratique de protection des données personnelles dans le secteur des assurances.
- La mise en place au sein de la FTUSA d'un CERT Assurance (Computer emergency réponse team), qui permet d'échanger avec les DSI et les RSSI au niveau des Compagnies d'assurances sur les enjeux de la sécurité des systèmes d'information.
- Le projet de mise en place d'une plateforme d'échanges des recours inter-Compagnies en matière d'indemnisation des sinistres Automobile, dont la mise en exploitation est prévue début 2024.
- Le projet relatif à l'application du système Bonus-Malus aux polices flottes individualisées, rentrant dans le cadre du projet de la centrale des risques Auto (2^{ième} phase du projet), dont l'entrée en exploitation est prévue début 2024.
- Le lancement du projet sectoriel du constat digital Automobile (e-constat) visant l'amélioration de la qualité des services rendus aux clients.
- Le lancement du projet sectoriel de mise en place d'un référentiel Automobile, visant l'optimisation du processus d'indemnisation Auto.
- Le projet de mise en place d'une Agence de lutte contre la fraude « Alfa ».
- Le projet de refonte du code des assurances.
- Le projet de la loi organique relative aux comptes financiers à des fins fiscales.
- L'Assistance des Compagnies d'Assurances au choix d'un outil IFRS 17.
- Le projet de mise en place d'une cartographie des risques sectorielle visant à renforcer la culture Risk management au sein du secteur des assurances.
- Le lancement d'une réflexion sur le projet Data au niveau du secteur des assurances.

B/ Activité de la Compagnie en 2023 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2023 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2023	Part %	31/12/2022
Automobile	81 974 260	34,15	75 236 846
Vie	70 857 284	29,52	86 063 147
Maladie	29 632 591	12,35	27 381 205
Transport et aviation	13 606 107	5,67	10 927 250
Multirisques	12 994 050	5,41	11 706 580
Incendie	8 984 095	3,74	7 157 120
Individuelle	1 020 214	0,43	1 021 067
Responsabilité Civile	7 199 218	3,00	7 859 677
Risques Spéciaux	6 304 721	2,63	4 580 016
Risques Agricoles	663 547	0,28	680 387
Invalidité	2 638 809	1,10	2 246 454
Assistance	1 058 014	0,44	772 854
Assurance-Crédit	2 437 052	1,02	2 138 224
Vol	527 538	0,22	513 784
Bris de glaces et dégâts des eaux	20 266	0,01	23 603
Pertes pécuniaires	90 285	0,04	30 157
	240 008 051	100	238 338 371

production au 31/12/2023

Source : Etats de

Au terme de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 240,008 MD contre 238,338 MD à la même période en 2022, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 1,67 MD qui correspond à une progression de 0,70 %.

▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2023, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche Auto regagne sa position au 1er rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une part en croissance de 2,59 points (34,15% contre 31,57% en 2022). (2^{ème} rang en 2022 suite à la croissance exceptionnelle de la branche Vie).
- La branche Vie se trouve reléguée, au 2^{ème} rang dans le portefeuille de la Compagnie. Elle accuse une baisse de 6,59 points de sa part en s'établissant à 29,52% au 31/12/2023. Ceci résulte de la comptabilisation en 2022 de la valeur de transfert du contrat « Sergaz » en Vie-Capitalisation.
- La branche Maladie se positionne au 3^{ème} rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une augmentation de sa part de 0,86 points (12,35% contre 11,49 % au 31/12/2022).

▪ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie en aggravation de 6,7 points (50,44% contre 43,74% en 2022).

▪ Encaissements :

Au 31 décembre 2023, le ratio d'encaissement s'est établi à 85,52 % contre 84,28% en 2022.

- **Placements :**
 - L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2023, un montant net de 695 546 945 DT contre 610 783 856 DT à la même date une année auparavant, soit une progression de 13,88%.
 - Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/2023, un montant de 57 153 243 DT contre 42 425 374 DT en 2022.
- **Réassurance & Acceptation :**
 - Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2023 respectivement à 23 967 735 DT et <581 592> DT contre 24 931 541 DT et 437 082 DT au 31/12/2022. Quant aux Acceptations, le résultat s'est établi à 1 227 006DT en 2023 contre un résultat de 1 001 449 DT en 2022.
- **Les autres produits & charges techniques :**
 - Au 31/12/2023, les autres produits techniques Non-Vie se sont établis 500 433 DT contre 220 538 DT en 2022.
 - Les autres charges techniques Non-Vie & Vie se sont élevées respectivement à 2 766 523DT et 759 565DT contre 7 674 335 DT et 297 211 DT, une année auparavant.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non-Vie :

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ Montants payés :

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régulateurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des Finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques :

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31.

Les revenus de placements (dividendes, intérêts ...) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » 01/2021 du 01 Décembre 2021) et qui consiste à constater des provisions sûres :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à 100%

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	9 251 028	-	-	9 251 028
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	29 090 627	19 299 089	6 048 019	54 437 735
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	4 968 023	2 218 156	1 567 170	8 753 349
Personnel	259 892	-	-	259 892
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 332 887	-	-	13 332 887
Débiteurs divers	96 259	734 880	1 103 500	1 934 639
Total des créances :	56 998 716	22 252 125	8 718 689	87 969 530

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	3 590 136	5 110 817	1 908 333	10 609 285
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise D'assurance	1 114 798	3 217 133	428 043	4 759 974
Dépôts et cautionnements reçus	1 200	26 900	457 646	485 746
Personnel	2 146 555	-	-	2 146 555
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	19 556 245	-	-	19 556 245
Créditeurs divers	626 567	195 630	245 013	1 067 210
Total des dettes :	27 035 501	8 550 480	3 039 035	38 625 015

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2022	30 000 000	75 245 873	35 026 315	521 444	17 103 870
Affectation AGO du 15 Juin 2023	-	7 000 000	<2 000 000>	12 103 870	<17 103 870>
Dividendes au titre du bénéfice 2022				<12 000 000>	
Résultat 2023	-	-	-	-	22 678 287
Solde au 31/12/2023	30 000 000	82 245 873	33 026 315	625 315	22 678 287

Conformément à la décision de l'AGO en date du 15 Juin 2023, la répartition du résultat 2022 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2022 :	17 103 870
Résultat reporté :	521 444
Total à distribuer :	17 625 315

Réserve pour réinvestissements exonérés	<4 000 000>
Réserve facultatives	<1 000 000>
Dividendes	<12 000 000>
Résultat reporté :	625 315

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2023.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour Sinistres à payer Vie et Non Vie

LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour sinistres à payer	178 209 828	3 610 384	181 820 212	162 533 180
Chargement de gestion	15 076 193	615 064	15 691 257	13 753 418
Prévision de recours à encaisser	<1 885 814>		<1 885 814>	<3 196 832>
Provision SAP Acceptations	821 997		821 997	1 051 583
TOTAL	192 222 204	4 225 448	196 447 652	174 141 349

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note- A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
Logiciels	2 989 682	<2 164 412>	825 269	1 048 775
Fonds Commercial	100 000	-	100 000	100 000
TOTAL	3 089 682	<2 164 412>	925 269	1 148 775

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
AC 21 – Installations techniques et machines	8 270 575	<6 705 251>	1 565 324	1 656 245
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 396 016	<1 111 435>	284 581	240 112
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728		9 728	9 728
TOTAL	9 676 320	<7 816 687>	1 859 633	1 906 085

Note- A 3 - Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 853 231>	1 002 271	1 090 304
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 585 037>	14 810 567	14 941 648
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 095 818	-	9 095 818	9 095 818
TOTAL	31 346 924	<6 438 268>	24 908 656	25 127 770

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 363	-	25 781 363	25 781 363
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	2		2	2
TOTAL	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365

A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2023	VNC 31/12/2022
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	110 812 790	<17 290 975>	93 521 814	78 153 232
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	285 193 891	<416>	285 193 474	253 853 416
AC 333 – 334 Prêts	2 896 028	<142 912>	2 753 116	3 002 389
	198 064 000	-	198 064 000	222 610 580
AC 335 – Dépôts monétaires	63 507 716		63 507 716	3
AC 336 – Autres				200
TOTAL	660 474 424	<17 434 304>	643 040 120	557 622 817

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour Primes non acquises acceptations	994 807	1 200 321
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	821 997	1 051 583
TOTAL	1 816 804	2 251 904

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	14 259 346	12 806 612
AC 520- Provision d'assurance Vie	1 474 388	-
AC 530 – Provisions pour sinistre vie	184 568	60 041
AC 531 – Provisions pour sinistres non-vie	34 948 616	34 452 171
TOTAL	50 866 918	47 318 824

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Primes acquises et non émises non-vie	9 590 140	9 715 692
Primes acquises et non émises vie	1 080 144	669 877
S/Total :	10 670 284	10 385 569
Primes à annuler	<1 419 256>	<1 631 215>
TOTAL	9 251 028	8 754 354

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Quittances de primes à recevoir	45 792 557	48 660 438
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	303 669	233 816
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	5 249 348	4 319 523
Effets à recevoir et Effets Impayés	2 730 648	3 461 702
Chèques impayés	361 513	361 058
S/Total :	54 437 735	57 036 537
Provisions au titre des arriérés primes	<20 178 763>	<23 591 332>
Provision au titre des chèques impayés	<361 513>	<361 058>
Provision au titre des effets impayés	<2 588 670>	<3 136 578>
TOTAL	31 308 789	29 947 569

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Avances sur recours matériels	2 608 908	2 800 057
Avances sur recours corporels	1 892 392	1 889 965
Indemnisation Directe des Assurés	3 501 368	3 499 623
Sinistres officieux	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	749 158	1 431 281
S/Total :	8 753 349	9 622 449
Provisions pour dépréciation de créances	<2 170 095>	<2 026 402>
TOTAL	6 583 254	7 596 047

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Cessionnaires	1 578 652	1 144 476
Cédantes	2 582 781	1 953 315
S/Total :	4 161 433	3 097 791
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<875 912>
TOTAL	3 285 521	2 221 879

A 5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Avances au personnel	60 650	54 916
Autres avances	199 242	169 251
TOTAL	259 892	224 167

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Acomptes provisionnels	5 612 619	868 482
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	7 360 528	10 092 166
Autres	359 740	356 554
TOTAL	13 332 887	11 317 202

A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Compte de liaison avec la délégation Maroc	893 109	844 434
Autres	1 041 530	993 104
S/Total :	1 934 639	1 837 538
Provision pour dépréciation	<1 103 500>	<1 054 825>
TOTAL	831 140	782 713

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	2 680 841	1 380 275
Effets remis à l'encaissement	13 163 734	13 483 120
Autres	1 083 499	494 802
TOTAL	16 928 074	15 358 197

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2023 à **4 736 150 DT** contre **4 388 076 DT** au 31/12/2022.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	18 607 648	13 938 057
Loyers échus et à recevoir	-	53 039
Loyers perçus d'avance	12 278	12 278
TOTAL	18 619 926	14 003 374

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Autres comptes de régularisation Actif	9 658 617	8 514 997
Autres charges constatées ou payées d'avance	62 903	158 467
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 771	5 771
TOTAL	9 727 291	8 679 235

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
P 1.1 – Capital social	30 000 000	30 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	82 245 873	75 245 873
Réserve légale	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	74 519 870	67 519 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	33 026 315	35 026 315
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	31 077 630	33 077 630
P 1.4 – Résultat reporté	625 315	521 444
S/Total :	145 897 503	140 793 633
P 1.5 – Résultat de la période	22 678 287	17 103 870
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	168 575 789	157 897 503

Résultat par action

	LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Résultat Net (en mD)		22 678	17 104
Nombre d'actions (en milliers)		6 000	6 000
	Résultat/ action	3,780	2,851

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

	LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Provision d'ouverture		11 388 683	13 643 939
Constitution/Reprise		5 104 841	<2 255 256>
Provision de clôture		16 493 524	11 388 683

La société a reçu courant 2023 une notification suite une mission de vérification CNSS (pour les exercices 2020-2021-2022).

P 2.2 – Provisions techniques brutes

	LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non-vie		53 522 457	47 957 108
PA 320- Provisions d'assurance Vie		323 977 076	288 660 851
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie		4 225 448	4 289 731
PA 331- Provisions pour Sinistre Non-Vie		192 222 204	169 851 618
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie		4 152 040	3 361 243
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non-Vie		6 944 108	5 225 659
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non-Vie		1 505 484	-
PA 360- Autres provisions Techniques Vie		295 243	187 113
PA 361- Autres provisions Techniques Non-Vie		3 792 724	3 515 342
	- Réserve		
mathématique de rentes		3 690 815	3 448 736
	- Réserve d'invalidité	21 898	37 717
	- Arrérages à payer	19 644	19 644
	- Provision pour		
risque en cours		60 367	9 245
	TOTAL	590 636 784	523 048 665

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

	LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour sinistres Non-vie		15 359 832	13 448 200
Provisions pour sinistres vie		114 520	60 040
Provisions pour primes non acquises		1 829 467	1 976 170
	TOTAL	17 303 819	15 484 410

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Commissions sur arriérés	4 460 034	4 684 594
Comptes de régularisation	5 996 974	5 545 544
Primes affaires collectives à payer	152 277	112 200
TOTAL	10 609 285	10 342 338

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Comptes intermédiaires Sinistres	4 149 061	4 690 420
Sinistres officieux	253 426	253 426
Recours client	357 487	214 429
TOTAL	4 759 974	5 158 275

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Cessionnaires	24 982 089	20 943 281
Cédantes	1 201 198	1 143 611
Rétrocessionnaires	27 672	27 672
TOTAL	26 210 959	22 114 564

2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts de Garanties en espèces des Agents /Assurés	366 003	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	119 743	120 193
TOTAL	485 746	486 196

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Dettes provisionnées pour congés payés	1 010 971	957 124
Autres charges à payer	1 041 506	900 137
Autres dettes	94 078	357 379
TOTAL	2 146 555	2 214 640

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	13 997 851	7 418 183
Cotisations Sociales	3 809 216	1 445 215
Taxes d'assurance à payer	1 057 440	633 792
Retenues à la source	691 738	714 665
TOTAL	19 556 245	10 211 855

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Actionnaires, dividendes à payer	465 821	436 647
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	228 441	190 626
Autres crédoiteurs divers	372 948	688 733
TOTAL	1 067 210	1 316 006

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Report de commissions reçues des réassureurs	2 156 907	1 684 103
Encaissements en instance d'affectation	85 684	85 684
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	585 652	174 692
Autres comptes de régularisation Passif	3 388 584	2 822 739
TOTAL	6 216 827	4 767 218

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2023 comme suit :

LIBELLE	31/12/2023
Cadres	130
Agents d'encadrement	50
Agents d'exécution	27
Personnel Contractuel	5
Personnel de services	1
Personnel en détachement	1
TOTAL	214

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2023 à la somme de **17 771 203 DT** et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2023	31/12/2022
Salaires	11 831 475	10 537 225
Charges sociales	3 429 761	3 067 683
Assurance collective vie	2 300 000	1 700 000
Personnel en détachement	209 967	195 991
TOTAL	17 771 203	15 500 899

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de **24 837 850 DT**, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2023	31/12/2022
Agents généraux	11 557 592	10 526 630
Courtiers	5 441 778	4 640 275
Autres commissions	7 662 510	6 514 883
Commissions Acceptations	175 970	165 690
TOTAL	24 837 850	21 847 478

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **240 008 051 DT** au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2023	31/12/2022
Nord	204 224 678	206 066 740
Centre	12 666 318	11 425 869
Sud	23 117 055	20 845 762
TOTAL	240 008 051	238 338 371

6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Profits exceptionnels sur exercice en cours	836 814
TOTAL	836 814

6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Provision pour risques & charges	5 104 840
TOTAL	5 104 840

6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
Résultat Comptable	36 131 183	24 052 827
Réintégration	9 251 338	5 525 184
Déductions	<10 277 559>	<7 760 172>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	35 104 963	21 817 839
Réinvestissements exonérés	4 000 000	4 000 000
Résultat Fiscal	31 104 963	17 817 839
Impôt sur les sociétés	<10 886 737>	<6 236 243>
Contributions	< 2 566 159>	< 712 714>
Bénéfice Comptable	22 678 287	17 103 870

6.10 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2023
Provision mathématique vie à l'ouverture	288 660 851
Charges de provisions au 31/12/2023	65 179 577
S/Total :	353 840 428
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<29 863 352>
TOTAL	323 977 076

6.11 / Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6 conformément à la norme NC26 § 47 (la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants).

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

- **Changement de méthodes comptables**

Conformément à la norme NC26, les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31/12/2023 sont les mêmes que celles adoptées pour l'arrêté des comptes de 2022.

10. Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration des comptes statuant sur les résultats de 2023, et à la date d'arrêté de comptes aucun événement post bilan n'est survenu.

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2023

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 251 106	15 812 838	31 146 097	15 333 259
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 095 818	9 095 818	9 095 818	0,000
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	82 907 165	65 615 749	70 972 235	5 356 486
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	44 305 907	44 305 907	45 119 601	813 694
Autres parts d'OPCVM	9 381 082	9 381 523	10 120 226	738 703
Obligations et autres titres à revenu fixe	285 193 891	285 193 474	285 193 474	0
Autres Dépôts	261 571 716	261 571 716	261 571 716	0
TOTAL :	714 706 685	690 977 025	713 219 167	22 242 142

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	16 453 448	21 809 984
Actions non cotées	49 162 301	49 162 251
Total :	65 615 749	70 972 235
Obligations cotées	13 680 000	13 680 000
Obligations non cotées	10 460 000	10 460 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	261 053 474	261 053 474
Total :	285 193 474	285 193 474

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Inventaire 2021</i>					
Règlements cumulés	68 483 177	54 526 242	36 623 573		
Provisions pour sinistres	22 723 514	24 115 838	63 135 897		
Total charges des sinistres	91 206 691	78 642 080	99 759 470		
Primes acquises	126 987 438	133 381 492	142 746 007		
% sinistres / primes acquises	71,82%	58,96%	69,89%		
<i>Inventaire 2022</i>					
Règlements cumulés	72 757 437	61 721 611	59 547 051	40 293 468	
Provisions pour sinistres	16 592 148	16 769 965	31 442 337	61 360 325	
Total charges des sinistres	89 349 584	78 491 577	90 989 388	101 653 794	
Primes acquises	126 987 438	133 381 492	142 746 007	148 506 651	
% sinistres / primes acquises	70,36%	58,85%	63,74%	68,45%	
<i>Inventaire 2023</i>					
Règlements cumulés	76 056 005	65 167 997	67 301 783	58 998 771	43 433 986
Provisions pour sinistres	10 262 904	11 791 989	20 481 199	33 447 491	74 893 047
Total charges des sinistres	86 318 908	76 959 986	87 782 983	92 446 262	118 327 033
Primes acquises	126 987 438	133 381 492	142 746 007	148 506 651	162 304 840
% sinistres / primes acquises	67,97%	57,70%	61,50%	62,25%	72,90%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2023

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 722 100	1 722 100	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	1 906 370	6 820 964	8 727 334	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		46 703 810	46 703 810	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	1 906 370	55 246 874	57 153 243	
Intérêts		408 089	408 089	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	602 714	2 156 502	2 759 216	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	602 714	2 564 590	3 167 304	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2023

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	1 675 687	22 687 053	956 659	45 727 793	71 047 193
Charges de prestations	<635 490>	<5 444 886>	<1 502 299>	<27 935 740>	<35 518 416>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<152 067>	<5 557 439>	989 979	<29 235 280>	<33 954 807>
Solde de souscription :	888 130	11 684 728	444 339	<11 443 226>	1 573 970
Frais d'acquisition	<187 619>	<7 109 271>	<120 789>	<41 232>	<7 458 911>
Autres charges de gestion nettes	<80 501>	<647 434>	<50 520>	<937 948>	<1 716 403>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<268 120>	<7 756 705>	<171 309>	<979 180>	<9 175 314>
Produits nets de placements	1 139 039	4 086 542	665 070	18 372 812	24 263 463
Participation aux résultats	<1 140 764>	0	<773 878>	<768 853>	<2 683 494>
Solde Financier :	<1 725>	4 086 542	<108 808>	17 603 959	21 579 968
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<1 253 304>	<22 420>	-	<1 275 723>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	106 596	0	-	106 596
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	1 598 915	-	-	1 598 915
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	1 999	106	-	2 105
Commissions reçues des réassureurs	-	149 399	300	-	149 699
Solde de réassurance :	0	603 606	<22 014>	0	581 592
Résultat technique 2023:	618 286	8 618 171	142 207	5 181 553	14 560 216
Résultat technique 2022:	455 934	5 798 562	307 382	397 777	6 959 655
Variation 2023 - 2022 :	162 352 36%	2 819 609 49%	- 165 175 -54%	4 783 775 -1203%	7 600 561 109%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie			12 288	25 546	37 834
Rachats Vie payés	296 514		713 585	13 533 729	14 543 829
Capitaux échus Vie	328 993	-	770 000	14 182 696	15 281 689
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	14 967 613	51 320 034	8 091 093	249 598 336	323 977 076
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	13 899 917	45 798 470	8 541 978	220 420 485	288 660 851

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2023

Eléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Decennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalité	Individuelle	Loi	Perte Pécuniaires	Total	Acceptations	Total
Primes acquises																		
PRNV11 Primes émises	80 381 188	13 130 528	504 112	21 524 097	337 501	7 190 468	640 298	6 452 089	767 962	2 458 327	29 239 371	2 803 876	993 919	0	90 285	166 514 022	1 356 167	167 870 189
PRNV12 Variation des primes non acquises	<3 947 896>	<7 191 974>	<4 741>	<721 182>	141 719	373 631	18 473	<675 611>	<10 850>	<114 702>			<21 938>	0	<87 990>	<5 770 864>	205 514	<5 565 350>
Charges de prestations																		
CHNV11 Prestations et frais payés	<42 142 274>	<1 056 412>	<8 064>	<5 226 074>	<12 271>	<903 925>	<645 099>	<2 721 154>	<2 261>	<183 364>	<31 713 340>	<370 722>	<140 622>	<81 702>	<1 814>	<85 210 305>	<323 489>	<85 533 793>
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	<22 236 702>	175 097	<252>	241 194	<82 739>	<4 103 737>	26 724	1 607 254	<636>	<550 268>	<1 397 109>	18 399	134 185	38 772		<26 126 008>	229 587	<25 900 325>
Solde de souscription :	12 054 224	11 629 239	490 455	15 817 434	384 210	2 556 638	40 397	4 662 677	754 214	1 609 993	<3 871 083>	2 451 554	965 543	<42 929>	480	49 402 945	1 467 779	50 870 725
CHNV41, CHNV45 Frais d'acquisition	<3 521 102>	<1 280 787>	<6 803>	<2 010 614>	<30 770>	<422 363>	<218 115>	<769 085>	<58 357>	<331 761>	<731 380>	<90 169>	<112 949>	0	<231>	<9 584 485>		<9 584 485>
CHNV43, CHNV5 Autres charges de gestion nettes	<10 431 095>	<636 539>	262 932	<2 632 124>	19 665	<528 154>	<269 281>	<818 991>	<43 329>	<501 136>	<2 026 889>	<197 219>	<231 017>	0	<9 682>	<18 242 857>	<154 085>	<18 396 942>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<13 952 197>	<2 117 326>	256 128	<4 642 738>	<11 105>	<950 517>	<487 396>	<1 588 076>	<101 686>	<832 896>	<2 758 268>	<287 388>	<343 966>	0	<9 912>	<27 827 343>	<154 085>	<27 981 428>
PRNT3 Produits nets des placements	12 515 168	629 070	63 917	1 945 074	219 380	1 595 768	38 191	785 116	8 413	203 330	344 553	5 439	102 684	78 944	3 390	18 509 336	156 741	18 666 077
CHNV3 Participation aux résultats	<471 636>	<964 222>	0	<715 994>	0	<24 972>	7 722	<116 364>	0	<373 112>	<136 975>	0	<9 489>			<2 805 045>		<2 805 045>
Solde Financier :	12 043 530	<335 152>	63 917	1 229 080	219 380	1 540 796	45 913	668 752	8 413	<169 783>	207 578	5 439	93 195	78 944	3 390	15 704 292	156 741	15 861 033
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	<3 914 787>	<7 837 909>	<494 029>	<17 454 670>	<253 908>	<4 264 413>	<502 141>	<4 819 342>	<726 488>	<1 872 264>			<422 527>	0		<42 562 479>		<42 562 479>
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	227 806	630 537	0	4 223 645	0	30 549	409 142	2 290 262	0	123 802	0	0	40 397	0	0	8 076 159		8 076 159
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de prestations	<705 422>	<539 285>	168	<1 738 226>	75 442	4 205 421	<13 045>	<1 158 569>	0	484 667	0	0	<54 704>	0	0	496 445		496 445
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	1 427 347	1 056 320	0	4 822 711	20 739	528 547	118 872	1 350 242	199 975	397 633			94 687			10 023 139		10 023 139
Solde de Réassurance (2023) :	<3 025 057>	<6 690 330>	<493 862>	<10 146 641>	<151 668>	500 103	102 828	<2 337 386>	<526 513>	<866 163>			<342 147>	0	0	<23 967 735>	0	<23 967 735>
Solde de Réassurance (2022)	<3 076 299>	<5 870 854>	<368 319>	<6 522 238>	<679 775>	<4 783 996>	<254 901>	<1 317 387>	<497 054>	<1 348 341>	0	0	<142 380>	0	0	<24 931 541>	0	<24 931 541>
Résultat technique (2023) :	7 120 500	2 386	316 638	2 258	440 818	3 656 019	<298 257>	1 405 867	134 429	<258 849>	<6 421 774>	2 169 605	372 625	36 014	<6 042>	13 312 169	1 470 435	14 782 595
Résultat technique (2022)	4 087 561	1 259	<259 576>	178	351 392	3 068 183	<305 062>	<143 353>	186 016	<314 853>	<4 275 028>	1 064 909	63 492	23 100	23 308	5 606 433	1 239 740	6 846 173
Variation : 2023 - 2022	3 032 938	1 127 865	576 214	2 080 358	89 426	587 836	6 804	1 549 220	-51 588	56 004	-2 146 745	504 696	309 134	12 914	-26 350	7 705 727	230 695	7 936 422
	74,20%	89,62%	221,98%	1170,20%	-25,48%	19,16%	2,23%	-1080,70%	-27,73%	17,79%	-50,22%	30,31%	486,89%	-55,91%	125,92%	137,44%	18,61%	116%
Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Perte	Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Aug.Perte	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Perte	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice
Informations complémentaires :																		
Provisions pour primes non acquises à la clôture	34 628 407	2 089 122	84 325	7 696 224	2 489 208	1 801 953	312 673	2 191 523	127 310	937 715			281 200		87 990	52 627 650	994 807	53 622 457
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	30 580 510	1 369 148	79 583	6 875 042	2 630 927	2 175 794	331 147	1 515 912	116 460	823 012			259 262			46 756 786	1 200 321	47 957 107
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	136 953 678	3 859 664	623 093	15 138 565	331 220	20 036 387	144 858	7 266 126	1 407 564	4 540 340	70 214	962 534	65 963			191 400 207	821 997	192 222 204
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	115 631 803	4 043 802	622 841	17 207 213	248 795	16 495 970	179 623	8 931 092	857 296	3 322 200	72 794	1 120 414	66 192			168 800 035	1 051 583	169 851 618
Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	1 132 764	2 712 977	124 661	1 386 934	2 710	97 089	8 039	240 502	-12 660	804 897	456 745	30 719	25 588			6 944 108		6 944 108
Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	781 599	2 254 765	124 661	804 398	2 739	37 256	15 024	165 389	-12 718	447 577	624 670	30 719	16 495			5 225 659		5 225 659
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture				1 505 484												1 505 484		1 505 484
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'ouverture																		
Autres provisions techniques à la clôture :	3 792 724	2 771 195						60 367				21 898		939 264		3 792 724		3 792 724
- Provisions pour risques en cours	60 367							60 367								60 367		60 367
- Provisions mathématiques de rentes	3 690 815	2 771 195												919 620		3 690 815		3 690 815
- Aménagements de rentes à payer	19 644													19 644		19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	21 898													21 898		21 898		21 898
Autres provisions techniques à l'ouverture :	3 515 343	2 506 353						9 245				59 549		1 017 391		3 515 343		3 515 343
- Provisions pour risques en cours	9 245							9 245								9 245		9 245
- Provisions mathématiques de rentes	3 448 736	2 490 573												956 164		3 448 736		3 448 736
- Aménagements de rentes à payer	19 644													19 644		19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	37 717													37 717		37 717		37 717

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2023**

Année d'inventaire	Exercice				
	2019	2020	2021	2022	2023
Participation aux résultats (état de résultat technique) * Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) * Variation de la provision pour participation aux bénéfices	2 464 743	170 280	1 935 101	1 863 862	2 683 494
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie * Provisions mathématiques moyennes * Montant minimum de participation * Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	153 671 169	181 037 048	212 382 489	258 681 806	306 318 964

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices.

Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n°15 : Tableau de rattachement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2023**

	Rattachement	Total
Primes Acquises	PRV11	71 047 193
Charges de prestations	CHV11	<35 518 416>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<33 954 807>
Solde de souscription :		1 573 970
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<7 458 911>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<1 716 403>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<9 175 314>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	24 263 463
Participation aux Bénéfices	CHV3	<2 683 494>
Solde Financier :		21 579 968
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<1 275 723>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	106 596
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	1 598 915
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	2 105
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	149 699
Solde de réassurance :		581 592
Résultat technique :		14 560 216
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		37 834
Montants des rachats Vie		14 543 829
Capitaux échus Vie		15 281 689
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		323 977 076
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		288 660 851

**Annexe n°16 : Tableau de rattachement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2023**

	Rattachement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	167 870 189
Variation des primes non acquises	PRNV12	<5 565 350>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<85 533 793>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<25 900 322>
Solde de souscription :		50 870 725
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<9 584 485>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<18 396 942>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<27 981 428>
Produits nets de placements	PRNT3	18 666 077
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<2 805 045>
Solde Financier :		15 861 033
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<42 562 479>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	8 075 159
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	496 445
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	10 023 139
Solde de Réassurance :		<23 967 735>
Résultat technique :		14 782 595
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		53 522 457
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		47 957 107
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		192 222 204
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		169 851 618
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture		1 505 484
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		0
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		6 944 108
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		5 225 659
Autres provisions techniques à la clôture		3 792 724
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 515 343

RAPPORT GENERAL

Mesdames et messieurs les actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la compagnie d'assurances et de réassurances «ASTREE» au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 864 062 717 dinars, des capitaux propres positifs de 168 575 789 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 22 678 287 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ **Evaluation des provisions techniques :**

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 590 636 784 dinars au regard d'un total bilan de 864 062 717 dinars, ce qui représente 68 % de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie pour un montant de 323 977 076 dinars, provisions pour sinistres non-vie pour une valeur de 192 222 204 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 74 437 504 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la compagnie.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Désigner un actuair pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux d'un actuair,

- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2023 à 45 792 557 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 20 178 763 dinars, soit une reprise de 3 412 569 dinars par rapport à la provision constatée en 2022.

Compte tenu de la nouvelle circulaire du Comité Générale des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021 qui remplace le circulaire n° 24-2017 du 29 mars 2017, fixant une nouvelle méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie tel que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,
- Effectuer des demandes d'information auprès des intermédiaires afin de confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des chiffres constatés dans les comptes de la compagnie, et
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

▪ Evaluation des Placements financiers

Au 31 Décembre 2023, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 719 419 516 DT, provisionnés à concurrence de 23 872 572 DT, soit un montant net de 695 546 945 DT, représentant 80% du total bilan.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la compagnie « ASTREE » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 - 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Fait à Tunis, le 04 Avril 2024
Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Mme Selma Langar

P/ CABINET CMC
M. Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 1^{er} décembre 2020, ASTREE et la Banque de Tunisie « BT » ont conclu en 2023 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, le conseil d'administration du 22 Mars 2024 a autorisé les opérations de pensions livrées réalisées au cours de l'exercice 2023 pour un montant global de 63 502 416 DT se détaillant comme suit :

DATE	TITRE	NOMBRE DE TITRES	NOMBRE DE JOURS	MONTANT
10/07/23	BTA 6.5% 06/2025	17 815	333	17 000 605
10/07/23	BTA 6.5% 06/2025	10 480	333	10 000 917
31/07/23	BTA 7.2% 05/2027	11 229	283	10 500 114
01/09/23	BTA 7.2% 05/2027	5 313	251	5 000 070
19/09/23	BTA 7.2% 02/2027	8 251	142	8 000 194
13/12/23	BTA 8% 11/2030	7 678	134	7 000 347
13/12/23	BTA 8% 11/2030	6 581	103	6 000 168
TOTAUX				63 502 416

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie a été détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2023 s'élève à **209 967** Dinars tenant compte d'une marge de 15%.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre onéreux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie et deux conventions de location à titre onéreux de deux locaux pour abriter deux agences de la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, a décidé d'accorder au Directeur Général de la Compagnie :

- Une rémunération annuelle brute fixe de **250 000** dinars payables sur douze mensualités.
- Une prime annuelle variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de 100 000 dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence par la compagnie.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en dinars) :

	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	250 000	
Prov. Prime annuelle variable	100 000	
Jetons de présence		150 000
TOTAL	350 000*	150 000

*Ces montants concernent la rémunération de l'ancien DG parti à la retraite au cours de l'exercice 2024.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 04 Avril 2024

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil

Mme Selma Langar

P/ CABINET CMC

M. Chérif BEN ZINA